

## **NOTE DE PRESENTATION du Budget Primitif 2021**

### **1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...**

Démographie : La commune compte 7060 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021, c'est la cinquième année de hausse de la population INSEE consécutive après le creux de 2016.

Le budget 2021 propose une section d'investissement très dynamique avec environ 13 % d'opérations non terminées en 2020 dont pour les plus importantes la voirie, le site du Pont de Rhins et l'aménagement d'un local de police municipale.

### **2 . Priorités du Budget**

Les priorités du budget, en section d'investissement, concernent l'aménagement des berges du Rhins, la poursuite de la réfection de la voirie, les travaux de vidéoprotection, la fin de l'aménagement d'un local pour la police municipale dans le centre ville et le projet de reconstruction du restaurant scolaire.

Les autres principaux chantiers, outre la poursuite de l'éclairage public et de l'accessibilité, sont l'inscription en réserves foncières pour l'îlot Carnot Libération mais aussi le site du Pont de Rhins, l'extension de la climatisation de l'Hôtel de ville, l'amélioration de l'éclairage et la remise en état de la Halle Coubertin. Sont prévus également, une première enveloppe destinée au complexe sportif des Etines ainsi que celle habituellement nécessaire à l'acquisition de divers matériels, outillages, logiciels pour les services avec des crédits importants destinés au renouvellement du parc informatique très vétuste, par l'adhésion aux services informatiques de Roannais Agglomération (DTNSI).

Concernant les subventions d'investissement, la Région Rhône Alpes Auvergne débloquera environ 114 k€ pour la chaudière de la Glacière, la climatisation de l'Hôtel de ville et la vidéoprotection.

Le Département de la Loire devrait financer la fin du groupe scolaire Charles Gallet et l'éclairage public avec 125 k€. L'Etat quant à lui, soutiendra la commune pour 389 K€ avec les DETR octroyées en 2018 et 2019 pour le groupe scolaire C.Gallet et la vidéoprotection.

Quant aux autres recettes significatives, outre quelques participations du SIEL, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, on peut citer un fonds de compensation de TVA élevé cette année (répercussion des gros travaux réalisés en n-2).

En section de fonctionnement, le projet de BP est proposé en augmentation de 1.36 % par rapport à 2020 principalement par une prévision plus élevée des trois premiers chapitres regroupant à eux seuls plus des 4/5<sup>ème</sup> du budget général.

Petit focus sur le chapitre 65 qui enregistre principalement les subventions et participations versées et qui augmente de 3.54 % avec en nouveautés, le raccordement au Centre de Protection Urbain de Roanne pour la vidéoprotection et l'aide plus conséquente à verser à l'école privée St Marc.

En recettes, on citera cette année, un résultat reporté un peu plus élevé qu'en n-1 (suite intégration de l'excédent 2020 du budget Economie) ainsi qu'une prévision de valorisation de travaux en régie plus conséquente qu'habituellement.

### 3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

DEPENSES en €	BP 2020	BP 2021	Comparatif N/N-1
011 Charges à caractère général	1 661 236,00	1 847 535,00	186 299,00
012 Charges de personnel	3 563 010,00	3 680 800,00	117 790,00
65 Autr.ch. de gestion courante	1 074 596,00	1 112 889,00	38 293,00
014 Atténuation de produits (fpic)	36 000,00	39 000,00	3 000,00
66 Charges financières dont icne	92 000,00	76 000,00	-16 000,00
67 Charges exceptionnelles	22 000,00	22 400,00	400,00
022 Dépenses imprévues	113 000,00	51 076,00	-61 924,00
Sous-totaux	6 561 842,00	6 829 700,00	267 858,00
dépenses d'ordre	994 158,00	829 300,00	-164 858,00
totaux	7 556 000,00	7 659 000,00	103 000,00

RECETTES en € :	BP 2020	BP 2021	Comparatif N/N-1
70 Produits des services, du domaine et div.	315 965,00	382 544,63	66 579,63
73 Impôts et taxes	5 738 246,00	5 832 646,00	94 400,00
74 Subventions d'exploitation	655 503,00	662 820,00	7 317,00
75 Autres produits gestion courante	280 961,63	84 841,30	-196 120,33
013 Atténuation de charges	11 302,00	19 500,00	8 198,00
77 Produits exceptionnels	25 600,00	10 000,00	-15 600,00
total des recettes réelles de fonct.	7 027 577,63	6 992 351,93	-35 225,70
recettes d'ordre	182 700,00	267 040,00	84 340,00
total des rec. de fonct.de l'exercice (R+O)	7 210 277,63	7 259 391,93	49 114,30
002 Excédents antérieurs reportés	345 722,37	399 608,07	53 885,70
totaux	7 556 000,00	7 659 000,00	103 000,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL (dont restes à réaliser)

	BP 2020	BP 2021
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	182 700,00	267 040,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 089 700,00	11 560,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	556 240,00	454 240,00
020 DEPENSES IMPREVUES	129 000,00	87 949,00
20/21/23 DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 906 360,00	4 022 211,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 864 000,00</b>	<b>4 843 000,00</b>

001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	400 329,58	1 400 491,23
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	264 300,00	249 300,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 089 700,00	11 560,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	729 858,00	580 000,00
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	48 000,00	217 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 616 146,45	1 739 579,77
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	709 805,97	639 209,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100,00	100,00
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	5 760,00	5 760,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 864 000,00</b>	<b>4 843 000,00</b>

### 4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

#### Présentation consolidée en € du budget général et du budget annexe des activités économiques

section	budget général	budget annexe	totaux crédits ouverts en 2021
<b>Investissement</b>			
Dépenses et recettes	4 843 000	61 000	4 904 000
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses et recettes	7 659 000	230 000	7 889 000
cumuls en euros	12 502 000	291 000	12 793 000

### 5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les principales opérations d'investissement envisagées en 2021 y compris les restes à réaliser 2020 (hors travaux en régie) sont les suivantes en milliers d'euros :

Aménagement des berges de Rhins	850 k€
Vidéoprotection – surveillance par caméras	332 k€
Travaux de voirie	691 k€
Réhabilitation éclairage public	220 k€
Site du Pont de Rhins	180 k€
Constitution de réserves foncières (dont îlot Carnot Libération 300 k€)	530 k€
Reconstruction du restaurant scolaire / cantine	200 k€
Hôtel de ville (fin extension climatisation dont local informatique)	39 k€
Aménagement d'un local de police municipale (fin)	50 k€
Halle Pierre de Coubertin (éclairage en leds & peint. struct. ext.)	110 k€
Gymnase Glacière (chaudière)	36 k€

Maison des Sociétés (sols et fenêtres)	53 k€
Complexe sportif des Etines (1 <sup>ère</sup> enveloppe)	70 k€
Salle de l'Orangerie (local réchauffe)	20 k€
Autres travaux de faibles coûts (colombarium, illuminations, révision PLU, alarmes, centre musical, salle des fêtes, Groupes scolaires du Centre et des Etines, ...)	160 k€
Logiciels et matériels pour les services (dont passage DTNSI 170 k€)	480 k€

DTNSI : Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information (services communs informatiques)

## 6 . Niveau d'épargne brute (ou CAF)

Le niveau d'épargne brut qui s'affiche à partir des prévisions budgétaires 2021 serait de 471 k€.

## 7 . Niveau d'endettement de la collectivité

Le Capital Restant Dû (CRD) va continuer de décroître et ainsi, à fin 2021 il devrait s'élever à 3 600 708 €. En effet, le budget primitif 2021 est proposé en équilibre sans recours à l'emprunt et une seule extinction de prêt sera effective dans l'année.

Le remboursement de l'annuité (en capital et intérêts) sera de l'ordre de 454 000 € contre 523 000 € prévus en 2020.

La typologie des prêts décrite dans le tableau de répartition de l'encours est très bonne puisque tous les emprunts constitutifs de la dette ne présentent pas de risque (classés en A1 selon l'appréciation de la charte « Gissler » de bonne conduite).

## 8 . Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

Elle donne l'indication en nombre d'années, d'autofinancement brut nécessaire au remboursement seul de la dette (3 600 708 / 471 468).

Pour 2021, la capacité de désendettement estimée, devrait dépasser 7 années contre 5 estimées l'année précédente, et se placerait dans la grille « comprise entre 7 et 10 années » notée encore correcte d'après les analystes.

## 9 . Niveau des taux d'imposition

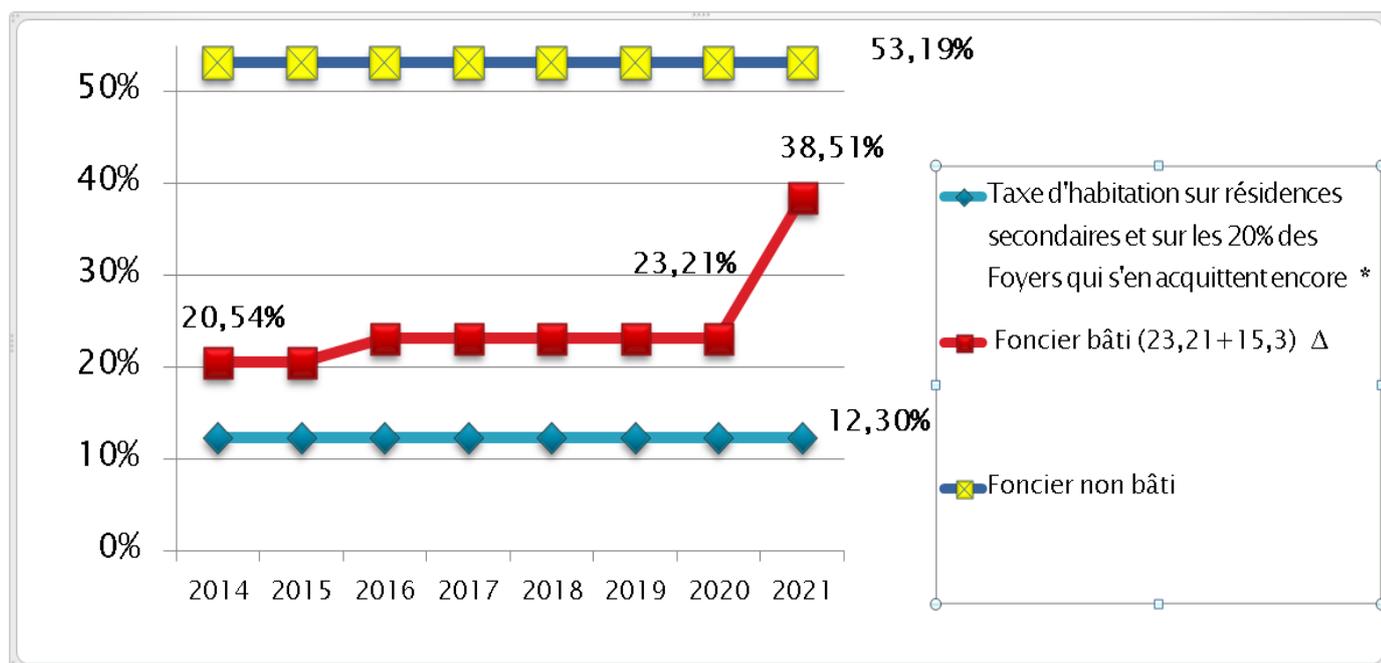
Les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2020 à l'exception de celui du foncier bâti.

En effet, la loi de finances 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ainsi, la suppression de la Taxe d'Habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Cette disposition implique que pour l'année 2021, les communes doivent délibérer afin de voter un nouveau taux d'imposition (appelé taux de référence) égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal (23,21%) et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de l'année 2020 (égal à 15,30 %) soit 38,51 % pour la commune du Coteau.

Cette augmentation de taux, absolument neutre pour le contribuable (ce qu'il versait au Département sera désormais versé à la commune), ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune : en effet, il s'inscrit dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et vise à maintenir les ressources de la collectivité à leur niveau d'avant la réforme.

### POLITIQUE DE TAUX (%)



\* Taux figé depuis 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Δ Le taux du Foncier Bâti de la commune s'explique par le taux communal actuel de 23,21 augmenté du taux départemental F. Bâti (15,30) reversé à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. C'est une opération blanche pour le contribuable.

## 10 . Principaux ratios arrondis

Informations financières - ratios	Valeurs arrondies (pour 7060 hab.)	Moyennes nationales de la strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>937 €/hab</b>	899 €/hab
2 Produit des impositions directes / population	<b>584 €/hab</b>	490 €/hab
2 bis produits des impositions directes & fiscalité reversée par Roannais Agglomération / Population	<b>767 €/hab</b>	657 €/hab
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>990 €/hab</b>	1 093 €/hab
4 Dépenses d'équipement brut / population	<b>599 €/hab</b>	313 €/hab
5 Encours de dette / population	<b>574 €/hab</b>	831 €/hab
6 DGF / Population	<b>51 €/hab</b>	152 €/hab
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	<b>54 %</b>	55 %
9 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / rec. réelles de fonct.	<b>102 %</b>	90 %
10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	<b>60 %</b>	29 %
11 Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	<b>58 %</b>	76 %

### Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 celui de la pression fiscale, et le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité.

Les ratios 4 et 10 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population. (en charge brute de personnel, il s'élèverait à 53.89 %)

Enfin, le ratio 9 dégage la Marge d'Autofinancement Courant, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement.

## 11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est décomposé comme suit :

Emplois budgétaires à temps complet :	74	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	72,76
Emplois budgétaires à temps non complet :	0	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	0

Agents non titulaires :	22	Effectifs pourvus en ETPT / agents non titul. :	15,21
-------------------------	----	---	-------

(remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel ou indisponible, accroissement temporaire d'activité)

La masse budgétaire inscrite pour 2021, au chapitre de personnel 012 pour 3 680 800 € prend en compte l'augmentation naturelle « Glissement Vieillesse Technicité » correspondant à l'augmentation de la rémunération des agents découlant des avancements suivant ancienneté, ou de changement de grade ou de corps par le biais de concours ou promotion, ainsi que les autres facteurs d'évolution tels que la variation du point de la fonction publique, les modifications de mesures catégorielles statutaires (réformes de grilles...), et une marge pour pallier un besoin de personnel en cas de défaillance d'agents en cours d'année. Elle inclut aussi la charge du RIFSEEP suite à sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la prise en charge d'une partie de la mutuelle obligatoire et de la prévoyance (uniquement pour les agents ayant choisi l'adhésion aux produits proposés). Sont également compris le coût du D.G.S. déchargé de fonctions (mais maintenu en surnombre) ainsi qu'une prévision de contrats courts en C.D.D. pour les temps méridiens pendant le premier semestre, 7 personnes en Parcours Emploi Compétence (PEC), ainsi que 4 agents mis à disposition pour d'autres budgets.

Il est important de préciser que pour les PEC, l'Etat rembourse la collectivité, suivant les profils, entre 40 à 65 % de la dépense et que cette participation se constate par une recette au chapitre 74 tout comme les remboursements des autres budgets pour les agents mis à disposition, et ne vient donc pas réduire le chapitre 012 des dépenses du personnel.

Le ratio 7 ci-dessus calculé en charges nettes de personnel (c'est-à-dire déduction faite des remboursements de frais pour accidents du travail ou maladie de longue durée estimés) s'élèverait à 53.61 %.